

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 24 JUIN 2014 À 20H15

## PROCES-VERBAL No 317

<b>Présents</b>	Mmes Laure BOVY, Anne GROS, Marie-Pierre JAQUIER, Murielle RAMU et Anne ZOLLER, MM. Claude-Alain BURNAND, François POTTU, président, Albert SCHILPF, Philippe VASEY et Pierre-Yves ZUMBACH
<b>Excusés</b>	Mme Sophie DUGERDIL, MM. Sébastien BECK et Steve ROTH LISBERGER
<b>Assistent à la séance</b>	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Isabelle GUYOT et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard- Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**M. Pottu**, président, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il excuse Mme Dugerdil, M. Beck et M. Röthlisberger.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission « bâtiments élargie » du 17 avril 2014
5. Approbation du rapport de la commission « bâtiments » du 28 avril 2014
6. Plan « bruit »
7. Demandes de naturalisation
8. Propositions individuelles

**M. Pottu** souhaite adresser un message liminaire à Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et à ses collègues.

Il semblait bon à **M. Pottu** d'adresser quelques mots pour son investiture à la tête du Conseil municipal et de réitérer ses remerciements pour la confiance qui lui est donnée. Jacques Brel disait que ce n'est pas la longueur de la prestation qui compte, mais son intensité et **M. Pottu** prédit que l'avenir sera intense. En effet, l'avenir prévoit une évolution tangible des aménagements du territoire communal à La Plaine et tout ce qui est attendant à ces surfaces. Il pense au passage sous voies, aux tractations avec les CFF pour la gare et son environnement, aux nouveaux immeubles de la SPG et de l'EMS, au déplacement de la route de Challex, à l'aménagement de la parcelle n° 614, à la plage de La Plaine, sans oublier de parler de l'éventuelle acquisition de l'auberge du village. La commune a donc du pain sur la planche.

L'évolution rapide du village de La Plaine a nécessité l'élaboration d'un plan guide, sur l'initiative de M. Vasey, avec création d'une commission ad hoc. Tous ces travaux vont demander beaucoup d'investissements de la commune qui doit maîtriser, ou tout au moins faire respecter, ses droits ou ses avis. Il faut également suivre l'avancement des projets et des chantiers. En tant qu'entrepreneur, certes à la retraite maintenant, **M. Pottu** peut dire que c'est trop de travail pour l'exécutif. Loin de lui la volonté de mettre un coup de pied dans la fourmilière, et il ne voudrait heurter personne, car le résultat serait contraire à ses souhaits. Pour le prouver, il présente la réflexion suivante. Afin de soulager le maire et ses adjoints de leurs tâches quotidiennes et d'apporter une doléance constructive, **M. Pottu** propose qu'ils échangent davantage avec les présidents de commissions et qu'ils les tiennent au courant des tractations en cours, des échanges de courriers et leur délèguent des mandats. Ces derniers pourront ainsi intervenir et réunir leur commission respective si

nécessaire. Il y a des forces vives qui ne sont pas nécessairement mises en valeur et à contribution. C'est aussi une motivation pour chacun de se sentir impliqué dans sa mission. Les citoyens de Dardagny ont élu les conseillers municipaux pour un mandat législatif qu'ils doivent assumer. Une autre sollicitation s'adresse aux douze conseillers municipaux. **M. Pottu** leur demande de respecter leurs collègues en sollicitant la parole à main levée et en attendant son tour pour s'exprimer. Ceci paraît très scolaire, mais cela permet de rendre les débats plus clairs et de faciliter la tâche du procès-verbaliste (la salle résonne et l'audibilité s'en trouve très péjorée).

En conclusion, **M. Pottu** souhaite à toutes et à tous que cette quatrième année de législature s'accomplisse avec des débats objectifs et constructifs pour le bien de la commune et, si possible, à la satisfaction de tous.

*[Applaudissements]*

### 1) Approbation du procès-verbal n° 316 du 12 mai 2014

**M. Vasey** donne lecture des pages 1752 à 1760.

**Le procès-verbal n° 316 du 12 mai 2014 est accepté à l'unanimité**

### 2) Communications du bureau du Conseil municipal

- **M. Pottu** indique que les conseillers municipaux ont reçu une documentation sur le développement durable.
- Une représentation de La Revue est prévue le 2 et 9 novembre 2014 à 17h00. Il propose de choisir une de ces deux dates.

**Mme Ramu** fait remarquer que le repas des aînés aura lieu le 8 novembre 2014.

**M. Duchêne** relève que l'avantage du 9 novembre 2014 est que le spectacle sera déjà plus rodé.

**M. Carrara** pense que cela permet aussi de tout faire durant le même week-end.

**M. Pottu** note que la date retenue est donc le 9 novembre 2014.

- Les promotions auront lieu le samedi 28 juin 2014. Il rappelle aux conseillers municipaux que leur présence est requise à cette date, ainsi que le lendemain pour le rangement.

**Mme Guyot** précise que la cérémonie débute à 16h30 et que les conseillers municipaux devront être sur place pour accueillir les enfants.

**Mme Guyot** ajoute que, en cas de pluie, des tables sont prévues à l'intérieur. Quant au cortège, il sera annulé.

### 3) Communication et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** souhaite féliciter M. Vasey pour son année de présidence et lui remettre un petit cadeau.

*[Applaudissements]*

- **M. Duchêne** indique que la commune va licencier le responsable animateur du local des jeunes pour faute grave. Depuis quelque temps, on n'entend plus parler de lui et il ne répond plus au téléphone ou aux e-mails. Mlle Maeva Desbaillet (qui a remplacé Mlle Chanthida Var) n'a jamais eu de nouvelles de sa part non plus.

**Mme Guyot** indique que la commune va faire en sorte de trouver quelqu'un pendant l'été et de mieux communiquer avec les parents pour la rentrée.

**M. Duchêne** ajoute que Mlle Maeva Desbaillet va vérifier si, avec sa formation, elle peut être nommée responsable.

**M. Zumbach** trouve très dommage que cela se finisse ainsi. Il ne faut toutefois pas oublier ce qui a été fait. Au départ, c'est très bien parti. Cela étant, il n'a jamais beaucoup tenu compte des remarques qui ont été faites.

- La mairie a donné un préavis positif pour remblayer la parcelle de M. Pittet située à côté de l'église (au virage des peupliers). Cela permettra notamment une meilleure utilisation du champ.
- La séance quadriennale de la commune aura lieu le jeudi 15 janvier 2015 à 20h00 au foyer de la salle polyvalente. Cela sera l'occasion pour le maire de présenter un compte rendu des quatre ans de législature.
- Les élections communales auront normalement lieu le 15 avril 2015, mais cela n'a pas encore été confirmé par le Grand Conseil. Il faut rappeler que, dorénavant, la législature va durer 5 ans. **M. Duchêne** propose de parler de ce sujet en automne.
- Concernant le PNI, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, dirigé par M. Barthassat, va rembourser toutes les factures qui lui ont été adressées (Fr. 260'000.-) et il a déjà payé une partie des factures sur 2013.
- Concernant l'opération coup-de-poing pour l'installation du PNI, elle aura lieu du 18 au 20 juillet 2014. Le moment le plus intéressant débutera le samedi matin. D'ailleurs, à 8h00, il y aura une conférence de presse avec M. Barthassat (café et croissants offerts).
- Les exécutifs de Russin et Dardagny ont confirmé la nomination de M. Frédéric Gaillard au grade de lieutenant de la compagnie n° 101 au 1er janvier 2015.
- Les conseillers municipaux sont invités par l'entreprise Firmenich à un barbecue le jeudi 3 juillet à 12h00 à la Villa Zanetti. Il faudrait toutefois s'annoncer auprès de la mairie.
- Les affiches sauvages ont été enlevées sur la villa Dugerdil à la route de La Plaine.
- **M. Duchêne** va parler du projet de crèche d'Aire-la-Ville avec l'hypothèse d'une réservation de cinq places. Il faut rappeler tout d'abord que la commune de Dardagny paie aujourd'hui Fr. 100'000.- au fonds intercommunal parce qu'elle n'a pas de crèche. Dans le cas contraire, elle pourrait toucher de l'argent en retour en créant des places de crèche. Le projet à Aire-la-Ville se monte à 3,2 millions de francs, soit Fr 100'000.- la place (pour le droit d'entrée). Ensuite, il faut également prendre en compte le coût d'exploitation qui revient à 1,3 million de francs par année (mais divisé par le nombre total de places de la crèche). Concernant les catégories d'âges, trois groupes sont prévus, mais cela peut changer. Il faut savoir que l'âge des enfants détermine le nombre d'enfants dont une personne peut s'occuper. Au niveau du coût annuel des places de crèches, il sera de Fr. 245'000.- pendant deux ans. Dès 2017, il y aura Fr. 50'000.- en retour du fonds intercommunal (Fr. 10'000.- francs par place). Le coût sera alors de 195'000.-. Ces chiffres demandent encore confirmation par l'adjoint de la commune d'Aire-la-Ville, M. Apothéoz, lors d'une séance de commission ultérieure.

**M. Duchêne** pense qu'il y a des demandes de places de crèches. C'est une opportunité pour la commune d'y répondre. Par ailleurs, la commune d'Aire-la-Ville se situe dans la

direction de Genève et les parents sont prêts à faire quelques kilomètres pour trouver une place de crèche.

**M. Duchêne** annonce qu'il sera demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière sur ce sujet au mois de septembre 2014.

**M. Vasey** aimerait savoir quelles sont les communes concernées.

**M. Duchêne** indique qu'il s'agit de toutes les communes de la Champagne ainsi que Russin et Dardagny.

**M. Duchêne** explique que, si seulement quatre des cinq places réservées à la commune sont occupées, la commune devra tout de même payer pour les cinq places. Par contre, c'est à elle de dire à qui cette place non occupée est attribuée (mais la commune ne peut vendre la place). Le but est que les places existantes soient occupées. Ensuite, c'est à la commune de se débrouiller pour les places qu'elle a prises au départ. Pour le reste, il faudra voir les statuts de la fondation pour savoir plus précisément comment ces questions seront réglées.

**M. Schlipf** note que la commune verse Fr. 100'000.- cette année au fonds péréquatif. Il aimerait ainsi savoir combien de places de crèche elle devrait avoir pour ne rien payer.

**M. Duchêne** indique qu'il faudrait 10 places (Fr. 10'000.- par place de crèche). Il faut savoir que le coût pour la commune est en fonction de son indice de capacité financière.

- **Mme Guyot** fait savoir que la commune a engagé Mme Estella Pinton Rodriguez à la garderie pour compenser la baisse du temps de travail de Mme Fabienne Piller.
- Les inscriptions au GIAP (les cuisines scolaires ou les activités surveillées) sont très nombreuses (plus de 100 inscrits pour les activités surveillées et 62 inscrits pour les cuisines scolaires le mardi), ce qui pose des soucis d'organisation. M. Ducommun, responsable du GIAP a dit que la question de l'organisation sera réglée en septembre 2014 mais la mairie va essayer de le faire avant. **Mme Guyot** propose de rencontrer Anne Gros pour faire le point sur les cuisines scolaires le jeudi 3 juillet 2014 à 19h00.
- Suite à la séance de la commission manifestation et culture, les dates du 28 et 29 mars 2015 ont été bloquées pour une manifestation communale. Cela se déroulera certainement dans l'enceinte itinérante du Mamco.

**M. Pottu** précise que M. Erwin Oberwiler a mis en route cette exposition itinérante. C'est l'architecte qui s'est occupé du local pompier et qui a mis en place les archives du Mamco.

**M. Zumbach** convoque la commission manifestation pour le 24 septembre 2014

**Mme Zoller** s'excuse par avance, car elle sera en vacances à cette date.

- **Mme Guyot** présente le compte rendu du conseil d'établissement du 5 juin 2014 (étant absente de cette séance, elle reprend les indications de Mme Serafini, adjointe de la commune de Russin). Mme Douchka Deshusses, enseignante à l'école de Russin, prend une année sabbatique et sera remplacée par Mme Charlotte Slettenhaar qui revient ainsi enseigner dans le regroupement.
- Une séance d'information aura lieu le 18 juin 2014 à la garderie pour les parents des enfants qui entrent en première primaire.
- Les courses pour se rendre à la piscine de la troisième à la sixième primaire seront prises en charge par l'État avec un bus qui sera mis à disposition.

- L'initiative pour les goûters sains s'est déroulée à Satigny. **Mme Guyot** y a participé avec la pharmacie et cela s'est très bien passé. Maintenant, on va voir comment cela se passe, notamment pour déterminer ce qui est un bon goûter, pour savoir ce qui va être fait à Dardagny.

**Mme Ramu** pense que cela touche beaucoup les plus petits et moins les plus grands.

**Mme Guyot** fait remarquer que, ce qui était très intéressant, c'est que les enfants connaissent bien l'alimentation. Ils savent très bien que ce n'est pas bon de boire du Coca et de manger des chips, mais ils aiment ça.

- **M. Carrara** répond à la question qui avait été posée par M. Burnand sur le Noctambus. Le bus qui part à 1h45 de la place des Eaux-Vives arrive à La Plaine à 3h00 après un arrêt prévu à 2h52 à Dardagny. Il est toutefois vrai que, à l'église, il demande si des gens vont à Dardagny, sinon il va directement à La Plaine.

#### 4) Approbation du rapport de la commission « bâtiments élargie » du 17 avril 2014

**M. Vasey** avait noté, par rapport à la page 2, que l'engagement financier de la commune n'a pas été décidé au moment du PLQ, mais au moment du plan directeur de quartier (en 2007 sauf erreur).

**M. Zumbach** aimerait savoir si les courriers à ce sujet ont été envoyés.

**M. Duchêne** confirme que cela a été fait. Un préavis négatif a été fait et, en parallèle, un courrier avec tous les arguments a été envoyé.

**M. Carrara** précise qu'il n'y a toutefois pas encore eu de réponse.

**Le rapport de la commission « bâtiments élargie » est approuvé à l'unanimité.**

**M. Duchêne** estime que, normalement, il ne faudrait pas parler de « commission élargie », mais soit de « commission », soit de « commission ad hoc » (dans le cas d'un sujet bien particulier).

**M. Vasey** souhaiterait obtenir une copie de la réponse.

**M. Duchêne** indique que c'est tout à fait possible.

#### 5) Approbation du rapport de la commission « bâtiments » du 28 avril 2014

**M. Pottu** remercie M. Wyss pour son procès-verbal.

**M. Vasey** note que la commune a obtenu, dans sa première expertise, un coût de Fr. 700'000.-. Il pense que c'est un prix très bas pour la rénovation, notamment en prenant en compte le fait que ce bâtiment n'est pas très bien conçu (il faut alors faire des travaux conséquents pour qu'il soit efficient). Une fourchette entre 1,5 million de francs et deux millions de francs a été évoquée en séance de commission, mais elle se situe peut-être entre 1,2 et 1,7 million de francs.

**M. Wyss** précise que le coût dépend notamment du fait de savoir si les deux appartements entrent en ligne de compte.

**M. Schlipf** pense qu'il faudrait préciser globalement quels travaux sont concernés par les chiffres donnés, sinon ils ne veulent rien dire. Il faut savoir à quel type de rénovation cela correspond, même si c'est « à la louche ».

**M. Vasey** fait remarquer que les Fr. 700'000.- annoncés dans l'expertise de M. Favre sont accompagnés d'une précision sur les postes concernés. Pour le reste, il est vrai que c'est un travail d'expert qu'il faut engager le jour où la commune aura décidé d'aller de l'avant.

**M. Schlipf** note que le procès-verbal parle « D'écrire un courrier à la famille Terrier afin de se renseigner sur la différence du nombre de m<sup>2</sup> utilisés pour le calcul de son prix de vente ainsi que le prix d'achat définitif ». En fait, il s'agit de savoir quelles sont les surfaces exactes étant donné que les m<sup>2</sup> pris en compte par les deux architectes mandatés sont différents. Il note qu'il est ensuite dit « ainsi que le prix d'achat définitif ». Il pense que ce n'est pas le prix « définitif ».

**M. Vasey** relève également qu'il s'agit, en fait, du prix de vente.

**M. Duchêne** a écrit pour connaître le prix de vente et pour dire que la commune voulait l'auberge libre de gérant. La réponse n'est toutefois pas encore venue. Quant à la question des m<sup>2</sup>, l'offre de M. Rinaldi va effectivement jusqu'au pigeonier.

**M. Vasey** se rappelle qu'il avait également été suggéré de faire une étude approfondie du bail. Il demande à Mme Bovy si elle souhaite parler de ce point.

**Mme Bovy** a étudié un peu le bail. Ce n'est pas un avis de droit, mais une analyse, sans prendre position. En cas de changement de propriétaire, le bail peut être résilié (congé ordinaire) par le bailleur et par le vendeur. La prochaine échéance est le 30 septembre 2015 avec un préavis de six mois. L'acquéreur peut aussi résilier le bail (congé ordinaire) en cas de transfert légal du bail. L'échéance est alors également au 30 septembre 2015 avec un préavis de six mois. L'acquéreur peut également, dans certains cas, invoquer un congé extraordinaire pour autant qu'il puisse se prévaloir d'un besoin urgent de disposer des locaux. Le locataire a le droit à des prolongations de six ans au maximum dans tous les cas d'un congé ordinaire. Son droit est moindre dans le cas d'un congé extraordinaire, mais il existe tout de même.

La situation est quand même très délicate. Si l'hoirie Terrier résilie le bail, le locataire risque de demander une prolongation et ils pourraient obtenir deux à trois ans de prolongation au moins. Les juges tiendront en effet compte de l'âge de la retraite et donneront certainement une prolongation jusqu'à cette échéance.

Une autre solution consiste à ce que la commune achète l'immeuble avec un transfert légal du bail. Le délai de résiliation est alors le même, mais la situation est plus facile à gérer que d'avoir une prolongation en cours au moment où l'immeuble est acheté.

**M. Duchêne** propose d'avoir un résumé écrit des réflexions de Mme Bovy.

**M. Schlipf** prend le cas où la commune achèterait l'auberge en conservant le bail et que les locataires restent encore six ans. Il aimerait savoir si la commune leur devra alors encore quelque chose pour rupture de bail.

**Mme Bovy** répond à M. Schlipf que, en principe, cela ne devrait pas être le cas si les formes et les délais sont respectés. Cela étant, dans de tels cas, il est toujours difficile de faire partir quelqu'un qui ne veut pas partir. Si la commune reprend le bail, elle est toutefois mieux armée pour discuter et pour éventuellement trouver des arrangements. Elle gère ainsi elle-même les solutions possibles. Cela semble préférable au fait de subir ce qui a été fait par quelqu'un d'autre.

**Mme Zoller** note que M. Pottu voulait voir avec la Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève s'il était possible de faire des audits, notamment quant au coût et à la rentabilité d'un tel établissement.

**M. Pottu** a revu la personne avec qui il en avait parlé, mais celui-ci a répété qu'il faut demander à la Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève de faire une proposition neutre. Si nécessaire, ils peuvent d'ailleurs appeler quelqu'un d'externe pour préparer cet avis. **M. Pottu** aimerait donc savoir si la mairie a pris contact avec elle. Cela permettrait d'avoir un avis de quelqu'un qui a l'habitude de travailler avec les restaurants.

**M. Schlipf** note que le calcul de rentabilité permettra d'obtenir des estimations plus précises, mais on sait déjà que cela ne sera pas rentable. Pour autant, cela permettrait d'envisager le coût par année pour la commune.

**M. Carrara** estime que le but est quand même d'avoir un restaurant, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. Mme Bovy dit que la commune aurait plus de force en demandant elle-même la résiliation du bail, mais il faut aussi tenir compte du côté émotionnel et du fait que la situation conflictuelle pourrait se prolonger et demander de recourir à un avocat. Cela prendrait alors beaucoup de temps et d'énergie pour un exécutif de milice.

**Mme Bovy** convient tout à fait qu'il y a un aspect émotionnel, mais la situation juridique est la même que le congé soit donné par l'hoirie Terrier ou par la commune. Dans les deux cas, les locataires ont le droit de demander des prolongations. Personnellement, **Mme Bovy** trouve que la commune est mieux placée, même si c'est émotionnellement plus fort, pour discuter directement en étant concernée plutôt qu'en étant une pièce rapportée dans une procédure qui sera la même.

**Mme Ramu** a entendu la gérante, Mme Röthlisberger, dire que M. Michel Terrier allait effectuer des travaux de rénovation.

**M. Duchêne** pense qu'il doit s'agir de travaux d'entretien. Il profite pour préciser que M. Michel Terrier n'est pas un membre de l'hoirie qui est composée de trois sœurs. Il est juste là comme intermédiaire.

**M. Schlipf** estime que la réflexion de Mme Bovy sur le fait qu'il serait préférable que le congé soit donné par la commune elle-même est surtout valable si elle était pressée d'avoir le bâtiment, mais cela n'est pas le cas. Tant que les Röthlisberger sont présents, même si le bail est encore avec l'hoirie Terrier, cela ne change rien pour la commune. Cela permet même à celle-ci de ne pas sortir d'argent aussi vite.

**M. Vasey** a eu l'occasion de discuter avec le maire de Jussy qui a proposé de discuter avec eux puisqu'elle rencontre des problèmes similaires à ceux de Dardagny. Jussy a notamment racheté une auberge. Il y a également une route cantonale qui passe au milieu du village et la commune discute avec l'État pour la mettre tout de même en zone 30. Le maire de Jussy propose donc de faire une réunion des deux Conseils municipaux. Si les conseillers municipaux le souhaitent, il est possible d'organiser cette rencontre.

**M. Zumbach** fait remarquer que l'analyse de M. Schlipf lui plaît bien, même si la vision de Mme Bovy est assez juste. Il est vrai que pour le moment tout va bien. Le but est qu'il y ait un restaurant qui demeure dans la commune. On peut laisser la situation perdurer en attendant de saisir la bonne occasion.

**M. Wyss** ajoute qu'il y a l'aspect du bail et des gérants, mais aussi le fait de savoir ce qui attend la commune avec le restaurant. Il faut savoir combien elle pourrait perdre par année. Il faut ainsi avoir une meilleure idée de ce que pourrait coûter ce restaurant par année.

**M. Pottu** signale qu'il faut ajouter que la décision est renvoyée à la commission des bâtiments.

**Le rapport de la commission « bâtiments » est approuvé à l'unanimité**

## 6) Plan « bruit »

*[Un document sur le plan « bruit » est distribué aux conseillers municipaux]*

**M. Duchêne** remercie tout d'abord Mme Bovy pour ses précieux conseils. Ensuite, il fait savoir qu'il a rendez-vous avec le Conseil d'État et les maires concernés le 16 septembre 2014 pour voir les nouvelles propositions.

**M. Zumbach** aimerait savoir s'il existe encore une opposition effective de la commune.

**M. Duchêne** confirme qu'il y a toujours une opposition de la commune, sinon le Conseil d'État n'aurait pas convoqué la commune. Il rappelle que l'objectif est d'avoir la zone III.

**Mme Bovy** signale que le Conseil d'État, dans son arrêté de juin 2012, n'a pas approuvé ou rejeté la position de la commune de Dardagny. Cela veut dire que l'opposition n'est pas réglée et qu'elle est toujours pendante auprès du Conseil d'État. Si cela n'était pas le cas, cela ne serait pas très grave. En effet, si, dans l'arrêté suivant, le périmètre du village, qui a été sorti de ce plan, est mis en DS III, c'est ce que veut la commune. S'il est en DS II, soit la commune ressort son opposition, soit elle en fait une nouvelle.

**M. Zumbach** aimerait savoir si M. Duchêne va à la réunion avec le Conseil d'État avec la certitude que l'ensemble du Conseil municipal est favorable à une zone III.

**M. Duchêne** pense que c'est le cas. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la commune était déjà en zone III à l'époque.

**M. Vasey** aimerait savoir si un revêtement phonoabsorbant est prévu dans les zones en DS III.

**M. Duchêne** répond à M. Vasey qu'il faut, sauf erreur, être en zone DS II pour bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant.

**M. Duchêne** indique que le problème existant est relatif à la législation fédérale. Les zones d'habitations ne sont pas les mêmes qu'au niveau cantonal. C'est à ce niveau qu'il y a un problème. L'interprétation n'est pas la même.

**Mme Bovy** estime que les cinq communes restantes (Laconnex, Soral, Gy, Jussy et Dardagny) ont de bons arguments. Surtout, Dardagny a bénéficié de contrôles effectués et qui démontrent que les valeurs limites sont dépassées au moins pendant les vendanges. C'est un argument fort. En effet, le Tribunal administratif a jugé que l'on ne pouvait pas, simplement sur la base du trafic routier, donner automatiquement un DS III à un périmètre s'il y avait beaucoup de circulation. Dans le cas de Dardagny, le problème de la circulation n'a pas été évoqué et c'est surtout le bruit généré par les agriculteurs qui est en question. Sur ce point, la commune dispose donc d'un dossier solide.

**M. Duchêne** signale qu'il ne faut pas oublier qu'un DS III avait été demandé pour toute la commune de Dardagny. Ensuite, elle avait ôté le village de La Plaine, notamment par la présence de l'usine Firmenich. Maintenant, il s'agit donc de se prononcer uniquement sur le village de Dardagny.

**M. Zumbach** aimerait savoir si Mme Bovy pourrait accompagner M. Duchêne le 16 septembre 2014.

**M. Duchêne** répond que seuls les maires ont été expressément convoqués. Il précise qu'une solution a apparemment été trouvée, mais elle n'a pas encore été dévoilée.

**Mme Guyot** remercie beaucoup Mme Bovy pour son aide.



## 7) Demandes de naturalisation

Séance à huis clos

## 6. Propositions individuelles

- **Mme Zoller** signale qu'elle est bénévole au triathlon international de Genève qui organise le championnat d'Europe en 2015. Pour boucler les budgets, celui-ci doit s'adresser à l'ACG pour ouvrir un dossier de demande de soutien et il doit être soutenu par au moins deux communes. **Mme Zoller** aimerait donc savoir si la commune de Dardagny serait prête à faire ce courrier de soutien au championnat d'Europe de triathlon de Genève. La deuxième commune serait celle de Coligny où le parcours de vélo va passer. Elle devrait ainsi également apporter son soutien auprès de l'ACG.

**M. Duchêne** souligne que la commune de Dardagny n'est pas la commune porteuse du projet qui est la Ville de Genève. Cela étant, la commune de Dardagny peut envoyer une lettre de soutien.

**M. Duchêne** détaille le processus. La Ville de Genève va faire la demande à l'ACG qui va déléguer le travail au fonds intercommunal. Le bureau du fonds intercommunal prend ensuite sa décision qui est transmise, pour préavis, au bureau du comité du fonds intercommunal. Ensuite, le comité de l'ACG donne également un préavis puis la commission des sports est saisie du dossier pour préavis. Enfin, la demande est soumise à l'assemblée générale. Néanmoins, le processus est relativement rapide, surtout si le fonds intercommunal donne un préavis positif. Il faut toutefois savoir que, au niveau des sports, l'ACG ne dispose pas de beaucoup de moyens financiers. La commission des sports dispose de Fr. 300'000.- par année. À titre d'exemple, le championnat suisse de cyclisme sur route a obtenu Fr. 25'000.-.

**Mme Zoller** signale que le budget prévu pour ce championnat est de 1,7 million de francs, dont Fr. 80'000.- prévus de l'ACG. Sur la base de ce budget, il manque encore Fr. 120'000.- aujourd'hui. Le budget devrait d'ailleurs s'aggraver. En effet, les TPG facturent, déjà en 2014, la fermeture des routes. Fr. 10'000.- étaient prévus à cet effet, mais, suite à l'acceptation de l'initiative de l'Avivo, les TPG ne font plus de contre-prestations pour les associations et le coût serait alors de Fr 35'000.- rien que pour 2014. En parallèle, la demande a été faite au conseiller d'État Barthassat de donner un coup de pouce à la manifestation mais les espoirs sont minces. En résumé, le budget 2015 ne va pas être facile à boucler.

**Mme Zoller** remercie M. Duchêne pour la lettre de la commune qui permettra d'activer la demande auprès de l'ACG.

- **Mme Zoller** signale qu'elle sera en vacances le 28 septembre 2014 et elle ne pourra pas s'occuper du bureau de vote à cette date. Elle aimerait savoir si un conseiller municipal pourrait s'en occuper en compagnie de M. Röthlisberger.

**Mme Jaquier** s'occupera de la vice-présidence du bureau de vote à cette date.

- **Mme Zoller** fait savoir que le groupe communication a discuté, lors de sa séance du mois de juin, de la réalisation d'un article sur le voyage de législature. Cela a suscité des avis partagés.

**Mme Bovy** trouve qu'un article léger pourrait convenir puisqu'il n'y a rien à cacher et que tout le monde est au courant. Celui-ci pourrait d'ailleurs préciser que le voyage a été payé par les jetons de présence des conseillers municipaux.

**M. Zumbach** estime qu'il n'y a effectivement rien à cacher, sans que l'on soit obligé d'entrer dans les détails.

**M. Burnand** est du même avis. Ce sont bien les conseillers municipaux qui ont financé ce voyage à travers leurs jetons de présence.

**Mme Guyot** estime qu'il y aura toujours des gens pour dire des choses désagréables par rapport à un tel voyage.

**Mme Zoller** pense qu'il n'y a pas de raison de cacher ce voyage et qu'un article sympathique pourrait tout à fait raconter ce qu'il s'est passé.

**M. Duchêne** relève toutefois qu'il y a eu une mauvaise expérience avec le voyage des mairies qui a été fustigé par le MCG.

- **Mme Zoller** a constaté que la route de la Donzelle se fissure.

**M. Carrara** a fait le tour de la commune avec l'entreprise Piasio. Effectivement, il y a quelques petits travaux pour colmater les fissures sur la route de la Donzelle. Sinon, il n'a pas vu grand-chose à rafistoler.

**Mme Zoller** relève que cette route donne l'impression de bouger.

**M. Duchêne** précise qu'elle bougera toujours.

- **M. Schlipf** remercie celles et ceux qui l'ont aidé à se déplacer lors du voyage du Conseil municipal.
- **M. Schlipf** aimerait savoir, par rapport au collecteur qui a été doublé derrière chez lui, à qui il doit signaler qu'il va récolter le colza ou l'orge.

**M. Carrara** fait savoir que M. Béchaz voulait précisément contacter M. Schlipf pour savoir quand il allait faire ses récoltes. Il peut le contacter si nécessaire.

- **M. Pottu** signale qu'il y a eu une séance de commission restreinte, le 28 mai 2014, avec Mme Bovy, M. Vasey et M. Duchêne sur le plan de site de la La Plaine. Il aimerait savoir s'il est possible d'avoir un aperçu de celle-ci.

**M. Duchêne** indique qu'une lettre en train d'être préparée, avec l'aide de Mme Bovy, à l'attention d'Urbaplan. En effet, il y a un léger désaccord par rapport aux libellés du règlement. **M. Duchêne** ne souhaite pas en parler davantage avant que le dossier ait avancé.

**Mme Bovy** estime que l'on peut quand même préciser que les travaux avancent.

**M. Duchêne** peut aussi dire que le Conseil municipal devra prendre une résolution à la fin de l'année sur les modifications de zones.

- **M. Pottu** relève qu'il y a également eu une séance sur le plan guide de La Plaine le 2 juin 2014.

**M. Vasey** indique qu'un travail est effectué sur le cahier des charges pour réaliser un plan guide. Une hiérarchie des éléments importants a été établie et **M. Vasey** pensait faire circuler ce document auprès des personnes présentes à cette séance avant de le transmettre à l'architecte. En résumé, il ressort que ce sont la parcelle n° 614, l'aménagement du carrefour de la Plaine et la perméabilité piétonne au cœur du village qui sont importants.

**M. Vasey** précise que l'architecte a aussi dans son cahier des charges un petit rôle de contact avec l'État, concernant tout ce qui est relatif au développement de la route cantonale de Challex, et avec les CFF.

**M. Duchêne** confirme que l'une des priorités est la parcelle n° 614. Avec l'augmentation du nombre d'habitants à venir, il faut réfléchir aux équipements d'intérêts publics qui pourraient être nécessaires. Il faut par exemple savoir que, déjà maintenant, les cuisines scolaires sont presque à saturation.

- **M. Pottu** rappelle que la commission du site Internet a rendez-vous le 7 juillet 2014 pour recevoir les deux entreprises auxquelles une offre pour le site Internet de la commune a été faite.
- **M. Vasey** fixe une séance de la commission bâtiments au sujet de l'auberge communale et du plan-guide au 3 septembre 2014 à 20h00.
- **M. Vasey** indique qu'il va voir s'il est possible de rencontrer la commune de Jussy comme il l'a proposé plus tôt. Il tiendra le Conseil municipal au courant.

**M. Pottu** lève la séance à 22h27.

Le président

Un conseiller municipal

Le Secrétaire

François Pottu

Claude-Alain Burnand

Roger Wyss